Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 22 (1930)

Heft: 6

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

CHEMINOTS. La Fédération suisse des cheminots a publié dans un volume de 350 pages, son activité durant l'année 1929. La préface est consacrée à l'esquisse de la situation économique et politique tant sur le terrain international que suisse. Nous ne tirons que quelques faits saillants du rapport concernant l'activité syndicale: la représentation de la fédération dans les autorités, conditions de salaire et de service du personnel des CFF. Durée du travail, assurance du personnel, administration des CFF, engagement, recrutement et éducation du personnel des CFF. Questions de transport, commission du personnel, questions de protection légale, personnel des entreprises de transport privées, entreprises de bateaux à vapeur et Banque centrale coopérative. Un chapitre spécial est réservé à l'attitude à prendre à l'occasion des élections du Conseil fédéral et le rapporteur commente dans les termes suivants l'active participation des syndicats à cette question: « Le fait que ces décisions sont d'ordre exclusivement politique ne doit pas être déterminant pour juger si la collaboration des syndicats est nécessaire. La seule et unique question importante pour nous est de savoir si telle et telle décision intéresse ces derniers.» L'office syndical a adressé 635 requêtes aux autorités. L'effectif des membres s'est maintenu à 36,129. La fédération continue à vouer tous ses soins à sa presse fédérative. « Le Cheminot », rédigé par notre ami Paul Perrin, peut être considéré avec raison comme l'organe dirigeant des fédérations de cheminots de langue latine.

Dans les comptes de gestions les recettes s élèvent à fr. 762,007.— et les dépenses à fr. 652,906.—, soit un excédent de recettes de fr. 109,100.—. A ce montant s'ajoute le rendement net de la régie des annonces. Cet excédent est divisé en versements pour le fonds de lutte fr. 73,000.—, fonds de secours fr. 50,000.— et pour le fonds de disponibilités fr. 10,000.—. Le fonds de secours a versé fr. 42,000.— de secours. Les rapports et comptes des sous-fédérations et de la caisse d'assurance font suite au rapport annuel de la colonie de vacances des cheminots suisses qui est de plus en plus fréquentée.

COMMERCE, TRANSPORTS ET ALIMENTATION. Les ouvriers des transports des villes de Bâle, Berne et Zurich ont dénoncé le contrat des trois villes qui existait depuis 5 ans, pour l'améliorer. Les voituriers déclinèrent cependant les revendications des ouvriers et il fut même question de réduire les salaires. Les négociations entamées à Zurich n'ayant pas abouti, la grève fut déclenchée à fin mars, elle ne dura heureusement que deux jours, car on était à la veille des déménagements. Les deux partis votèrent la proposition de conciliation de la ville de Zurich, qui, mise en vigueur le 1er avril, apporta une amélioration de salaire de fr. 2.— à fr. 4.50 par semaine; ce résultat représente un succès partiel des ouvriers. Le conflit n'est donc pas complètement liquidé, étant donné que les négociations concernant les autres dispositions du contrat, poursuivies par un office de conciliation internationale, n'ont pas encore abouti.

RELIEURS. Dans son rapport sur l'exercice 1929, la Fédération suisse des relieurs fait part du réjouissant développement de la fédération. Les changements qui se sont opérés sur le marché du travail durant les trois dernières années ont contribué aux améliorations suivantes dans la perception de l'assurance-chômage. En 1927, le 11 pour cent des membres perçut des secours de chômage, en 1928, la proportion fut de 7,2 pour cent pour tomber à 6,8 pour cent en 1929. Comparée aux conditions qui règnent à l'étranger,

la situation en Suisse est sensiblement plus favorable. La section de Berne a conclu dans de bonnes conditions un nouveau contrat collectif. Les sections de La Chaux-de-Fonds, Lucerne et Soleure ont également entamé des négociations dans le même sens, mais par suite de l'altération de la situation économique, ont dû les abandonner momentanément. L'effectif des membres a augmenté de 93 membres et est de 1365. Le rapport mentionne ce qui suit quant à la situation financière de la fédération: Les recettes totales se sont montées à fr. 167,048.— les dépenses, à fr. 132,781.— dont fr. 14.646.— pour secours de chômage, fr. 41,804.— pour secours de maladie, fr. 17,646.— pour des grèves et persécutions, et fr. 9031.— pour secours aux invalides et aux survivants. La fortune de la fédération a augmenté de fr. 34,267.— et elle se monte à fr. 373,260.—. Un extrait de l'histoire de la fédération depuis 1889 à 1929, accompagne le rapport.

TYPOGRAPHES. La Fédération suisse des typographes parle d'un développement sûr et calme de la fédération dans son rapport pour 1929. Les mesures d'assainissement prises à l'égard des caisses de secours ont déjà eu leur répercussion. L'interminable conflit dans la question rotogravure et offset a finalement pu être liquidé par une entente donnant satisfaction aux deux parties. La question du bureau de placement donna lieu à de nombreuses divergences. On ne parvint pas à une entente devant le tribunal arbitral professionnel. La prochaine revision du contrat collectif amènera certainement la solution de cette question. Les comptes se bouclent par de notables excédents de recettes. La caisse générale enregistre un montant de fr. 283,609.— de recettes et un bénéfice de fr. 53,998.—. La caisse a versé fr. 309,292.— de secours pour maladie, fr. 32,855.— pour la caisse de décès, fr. 330,290.— pour secours aux invalides. Les secours pour chômage se sont élévés à fr. 136,500.—. La fortune de la fédédration a augmenté environ de fr. 660,000.— et s'élève à fr. 4,448,000.—. L'effectif des membres a augmenté de 190 personnes et est de 6158. Le rapport contient les photographies de 59 vétérans qui font partie de la fédération depuis plus de 50 ans.

Au Bureau international du travail.

La quarante-huitième session du Conseil d'administration s'est tenue à Paris du 24 au 29 avril 1930. Il a célébré à cette occasion le dixième anniversaire de sa création. Le groupe ouvrier comprenait les représentants suivants: Jouhaux (France), Mertens (Belgique), Moore (Canada), Muller (Allemagne), Poulton (Grande-Bretagne), Schürch (Suisse), Caballero (Espagne), Backlund (Suède), Zulawski (Pologne).

La session fut inaugurée par le ministre du travail Pierre Laval qui, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil, rappela que la première session du Conseil tenue en Europe eut lieu au Ministère du travail à Paris. Là aussi, siègea la Commission internationale qui élabora en 1919 la partie XIII du Traité de paix qui est la charte de l'Organisation internationale du travail. Le président du Conseil d'administration remercia au nom de celui-ci le gouvernement français.

Rapport du directeur. A l'occasion de l'examen de ce rapport, Miss Bondfield, ministre du travail de Grande-Bretagne. a annoncé, au nom de son gouvernement, le dépôt devant la Chambre des communes d'un projet de loi sur la durée du travail qui permettra la ratification de la convention de Washington sur la journée de huit heures dans l'industrie.